



COMPTE-RENDU FINANCIER

Association

Ligue Réunionnaise de
Tennis de Table

au 31 décembre 2022



Ce document est élaboré sur la base des présentations faites lors de nos assemblées générales ordinaires ou électives, depuis 2018.

Dossier suivi par

L'année 2022, comme annoncé par ailleurs dans le compte-rendu moral et d'activité, peut être considérée comme une année du retour à la normale dans nos actions et donc dans nos dépenses et recettes.

Alexandre VILLENEUIL
Trésorier

Téléphone
0692 71 71 48

Courriel
Alex.villen19@gmail.com

Les restrictions liées à la crise sanitaire de la COVID-19 sont à présent derrière nous. Nous avons souligné l'année passée les difficultés que nous avons eues pour réaliser notre programme, alors que les subventions déployées par les organismes bailleurs de fonds (État avec l'ANS, la Région et le Département) continuaient à accompagner pleinement les associations sportives, dont notre Ligue.

Adresse Siège social
20, route P. Tsiranana
97490 STE CLOTILDE

Les déficits concernant nos entrées propres se concentraient principalement sur la baisse du nombre de licenciés et, partant de là, de recettes liées à la pratique sportive (inscriptions, participations des clubs et des adhérents, etc.). Nous ne sommes pas dans la situation de certaines disciplines qui s'appuient sur des entrées payantes à leurs manifestations.

Site Internet
www.lrtt.re

page Facebook LRTT

Aussi, une très nette augmentation de nos licenciés fait automatiquement monter les chiffres de nos recettes propres. Toutefois il n'est que de consulter les chiffres pour s'apercevoir du poids très important des subventions sur notre fonctionnement.

Agrément Ministériel

Siret
40900277100031

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606

Dans la lignée de ce qui avait été décidé en 2020 et 2021, nous n'avons pas voulu bousculer les clubs dans leurs règlements à la Ligue. Un décalage très net des échéances, après la reprise de la saison, a permis aux associations de bénéficier des adhésions de leurs adhérents. Rappelons que la Fédération a des exigences beaucoup plus restrictives vis à vis des ligues.

La politique sportive de Ligue est très nettement tournée vers la formation des jeunes. Le budget réservé à toutes nos actions (stages, regroupements, encadrements, etc.) est donc très conséquent. On a d'ailleurs pu constater les progrès enregistrés dans ce domaine avec des résultats sportifs éloquentes à la dernière CSJOI et le niveau global d'un ensemble de jeunes qui monte en flèche.

Dans le cadre du développement de l'activité, la Ligue soutient également énormément les clubs, qu'ils soient émergents ou formateurs. De nombreux achats leurs sont distribués : tables, raquettes, balles, etc.

Un poste prend particulièrement de l'importance : les indemnités versées pour les clubs supports mettant à disposition des salles ainsi que celles octroyées aux juges et juges-arbitres de toutes nos compétitions sportives. C'est une avancée très forte dans le domaine.

La Ligue soutient toujours les déplacements des athlètes en métropole même si des améliorations peuvent encore être apportées dans ce domaine.

La LRTT sort quelque peu de sa zone « sportive » pour explorer d'autres moyens de développement parmi lesquels des actions envers les Féminines et le Sport Santé Bien-être.

2/5

La campagne d'informatisation des clubs (ordinateurs portables pour la gestion des rencontres par équipes) touche à sa fin. Les retours de ces utilisations sont encore très timides et nous espérons que la nouvelle saison verra les associations s'emparer de ces avancées technologiques (gestion des championnats par équipes).

D'une manière générale, toutes les commissions sont convenablement dotées et les rares demandes de leurs présidents sont toujours honorées. Soulignons la très grande « frugalité » de ces personnes qui font au mieux pour préserver les ressources financières de la LRTT.

De même, les dirigeants n'utilisent quasiment pas de frais de déplacements, de restauration ou autres, et pas du tout de frais de téléphonie. La seule dépense à remarquer concerne un déplacement annuel à l'assemblée générale fédérale. Et la FFTT le rembourse à presque 100 %.

Le budget dévolu à notre conseiller prend une place importante. Entre le salaire et les diverses charges, on arrive à une dépense mensuelle d'environ 2 000 euros. Des subventions viennent bien entendu compenser les dépenses de ce poste.

Les dépenses sont toutes maîtrisées, les subventions toujours présentes et les recettes propres commencent à monter. C'est une surveillance de tous les instants avec des choix à prendre parfois dans la programmation d'actions, en particulier celles d'envergure qui réclament de gros investissements (une sortie de joueurs hors Réunion est très coûteuse).

La situation financière de la Ligue est donc toujours parfaitement saine.

Ci-après un point sur les grands postes du bilan et compte de résultat.

I) Disponibilités au 31/12/2022

Au 31/12/2022, le solde bancaire s'élève à 62 847,16 euros. Il était de 66 390,84 € la saison passée.

Cette somme est en majeure partie présente sur le compte courant, le fond de caisse et l'ancien compte de Ligue ne représentant que 350 euros environ.

II) Créances

Le montant de la créance clubs est à ce jour nul. Toutes les associations sont donc à jour financièrement. Un certain nombre de frais, comme le règlement des mutations exceptionnelles (*) en cours d'année, demanderont à être régularisés à la fin de la saison, en même temps que la balance qui sera faite.

(*) à noter que normalement le règlement des frais de mutation devrait accompagner les demandes. La LRTT a décidé de permettre aux clubs de régler ces frais en fin de phase.

III) Subventions

Les sources de financement sont nombreuses : État (ANS), Conseil Régional, Conseil Départemental et indirectement l'ORESE (prise en charge de coûts de billets).

A noter que dans le chapitre ANS, on compte les subventions dévolues à notre conseiller-entraîneur. Il en est de même pour la subvention Région.

La tenue des JIOI 2023 a entraîné aussi le versement de sommes spécifiquement attachées à cette action (Région, Département). Ce sont des sommes qui restent exceptionnelles sur une mandature de 4 années.

3/5

Le montage d'un dossier de subvention pour des actions liées au Haut Niveau vont nous permettre de recevoir des subventions supplémentaires. Elles ne seront comptabilisées que pour l'année 2023.

Si la FFTT nous a quasiment remboursé la totalité de notre participation à l'assemblée générale 2022, nous sommes toujours en attente de savoir quelles seront les sommes débloquées pour la convention annuelle que nous avons signée avec elle. Les conventions précédentes faisaient état d'un versement fixe (aux alentours de 3 000 euros), alors que les nouveaux arrangements font que cette subvention sera désormais divisée en 3 : une partie fixe, une partie liée au nombre de licenciés, une partie permettant de mettre au avant la politique fédérale (tennis de table en extérieur).

Les organismes bailleurs de fonds, deviennent, à juste titre, de plus en plus rigoureux dans leurs demandes de vérifications des sommes octroyées dans le cadre des subventions. La justification des sommes engagées à divers titres réclame un travail de plus en plus conséquent et précis à la trésorerie. La gestion bénévole de cet aspect essentiel de la vie de la Ligue est de plus en plus difficile à assumer.

Pour information, l'ANS a subventionné des actions dans les domaines suivants : Formation de cadres, Politique des Jeunes, Féminisation, Sport Santé Bien-être, Équipe Technique Régionale et l'Aide à l'emploi.

La Région est intervenue sur l'achat de matériel, la formation sportive de jeunes joueurs, la participation aux Championnats de France.

Le Département est impliqué dans la gestion générale de la Ligue et l'organisation d'une manifestation (Féminines).

IV) Dettes

La LRTT n'a pas de dettes. Elle se fait un point d'honneur de régler toujours très rapidement ses créanciers et ses fournisseurs. Les délais de virement sont vraiment très courts afin, notamment, de favoriser au mieux les personnes qui attendent leurs règlements.

V) Emprunts et dettes financières

Ce poste est toujours « supprimé » cette année.

En effet les cautions de 50,00 euros par club, exigibles en début de saison, ne sont pas réclamées à la rentrée. Nous faisons simplement fait un report d'une saison sur l'autre.

VI) Produits d'exploitation et exceptionnels

Les produits s'élèvent à 96 235,12 €.

Ils correspondent en presque totalité aux subventions affectées à l'exercice 2022 (67 147,17 €) et aux licences, affiliations, engagements aux compétitions et mutations réclamées aux clubs

réunionnais (24 523,95 €), aux participations des athlètes (1 000 €). Le loyer du local nous apporte 3 000 € l'an.

VII) Charges d'exploitation

Les dépenses s'élèvent à 97 672,04 €. Nous sommes donc déficitaires sur l'exercice de 1 436,92 €. Cette somme est parfaitement absorbée par les réserves que nous avons constituées.

Certains postes présentent des montants significatifs, à savoir :

4/5

- Salaires et charges diverses du Conseiller-entraîneur de Ligue pour un montant de 23 648,55 €,
- Achats d'équipements pour les clubs sportifs : tables, raquettes, balles, marqueurs, ... pour un montant de 20 900,30 €,
- La partie « Autres services extérieurs » s'élève à 41 106,16 € (y compris 1 226,84 € pour les divers frais de télécommunication et postaux, 384,76 € pour les frais bancaires et 413,00 € pour les cotisations aux organismes). Ce poste comprend les indemnités techniciens et entraîneurs : il s'agit des indemnités des encadrants, les stage jeunes en internat et externat, les regroupements, l'accueil d'un cadre fédéral, les indemnités pour les organisations par les clubs, le juge-arbitrage etc.
- Le poste FFTT avec la prise des licences, les engagements sportifs et une prime pour la phase 1 du championnat par Équipes (600,00 €) s'élève à 10 229,22 €. C'est en augmentation par rapport à l'année 2021 mais c'est la conséquence de la hausse des licenciements et des participations aux compétitions.

VIII) Le prévisionnel

Le budget prévisionnel 2022 s'établissait à 126 200,00 €. L'écart constaté avec notre budget annuel s'explique par une prévision sous-évaluée de certaines subventions, le projet de sponsoring avec une grande enseigne locale qui n'a pu se conclure et les sommes fédérales qui ne sont pas parvenues.

Nous avons donc ajusté nos dépenses à ces circonstances.

EN CONCLUSION :

En cette année 2022, nous voyons notre budget annuel très proche des 100 000 euros soit environ 10 % de plus que l'année passée.

Nous aurions pu dépasser la barrière symbolique si toutes les sommes que nous espérions avaient été comptabilisées. Et comme nous tenons à avoir une gestion très rigoureuse, nous n'avons pas voulu impacter nos réserves sachant que l'année 2023 risque d'être très « chargée ». Nous devrions notamment nous ouvrir beaucoup plus largement sur le monde scolaire avec la mise en place d'actions à financer de manière conséquente.

Nos ressources financières sont donc toujours conséquentes.

Il faut retenir que nous sommes entièrement dépendants des subventions venant de plusieurs sources de l'ANS, de la DRAJES, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de l'ORESSSE et que si nous arrivons à fonctionner très correctement, c'est grâce à ces sommes distribuées.

Nous sommes en attente d'une normalisation avec la FFTT sur la subvention que l'on pourrait qualifier de « conventionnelle ». Nous ne pouvons cependant que nous féliciter du soutien apporté par ailleurs (envoi régulier de cadres, participation aux frais de l'assemblée générale ou encore le soutien efficace et effectif dans les montages de dossiers auprès de l'ANS). Il est important de noter que les ligues d'Outremer son actuellement protégées par les approvisionnements ANS (qui sont ainsi « sanctuarisés ») et que la somme annuelle (aux alentours des 17 500 €) est loin d'être négligeable !

Nous prenons toujours garde à ne pas trop « bousculer » les clubs. Des mesures simples leur permettent de reconstituer des réserves en début de saison et d'honorer ainsi leurs dettes auprès de la LRTT. Nous n'avons pas de difficulté particulière dans ce domaine et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Ce résultat ainsi que les disponibilités (banque) de la LRTT doivent être relativisés et nous devons toujours nous préparer à des baisses ou des amputations sur les subventions qui nous sont octroyées. On a déjà remarqué la très grande rigueur des organismes financeurs.

Nous ne pouvons qu'espérer rendre moins important le poids des subventions dans notre budget ; c'est difficile et les causes en ont déjà été expliquées par ailleurs (représentativité de notre sport ; Cf. compte-rendu moral et d'activité).

Cela passe par une augmentation du nombre de nos licenciés (c'est en très bonne voie) ou encore par l'apport de sponsors :

Pour augmenter le nombre de licenciés, toute une stratégie est mise en place, dans laquelle notre conseiller-entraîneur tient une place centrale.

Pour le sponsoring nous n'avons pas à ce jour le temps ou même de personnes, à même d'entreprendre des démarches très ciblées auprès de financeurs entrepreneuriaux. Notre projet auprès du monde du Corpo (sport dans l'entreprise) n'est pas encore mis en place.

Nous vous remercions de votre attention.

La présidente

Isabelle Alliot-Michoux



Le trésorier

Alexandre VILLENEUIL